

BIGBEN INTERACTIVE
Société anonyme au capital de 39.939.316 euros
Siège social : 396/466, rue de la Voyette – CRT 2 – 59273 Fretin
320 992 977 R.C.S. Lille Métropole

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 DECEMBRE 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société afin de statuer à titre ordinaire sur l'émission d'un emprunt obligataire.

En effet, la Société envisage de procéder à une émission d'obligations pour un montant nominal maximum d'environ 70 à 100 millions d'euros. Ces obligations pourraient être des obligations échangeables en actions d'une filiale de la Société.

Le produit de cette émission obligataire permettrait à la Société d'assoir les capacités de développement du Groupe qui disposerait ainsi d'une marge de manœuvre pour effectuer d'éventuelles opérations tant en termes de croissance interne qu'externe.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts qui prévoient que l'émission d'obligations est décidée par l'assemblée générale ordinaire, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'obligations, pour un montant nominal maximum de 70 à 100 millions d'euros.

Nous vous précisons que la Société remplit les conditions édictées par les dispositions de l'article L. 228-39 du Code de Commerce, car elle a établi deux bilans régulièrement approuvés par les Actionnaires et que son capital social est intégralement libéré.

Cette autorisation serait consentie pour un délai de douze (12) mois à compter de ladite Assemblée.

Enfin nous vous demandons de donner tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de subdélégation, aux fins de :

- procéder à l'émission d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées, d'en fixer les modalités et notamment la ou les dates d'émission, pour chaque émission, le prix d'émission, le nombre d'obligations émises, leur valeur nominale, le montant de l'emprunt, les caractéristiques des obligations, leur rang, leur taux d'intérêt fixe ou variable et les modalités de paiements des intérêts, la durée des obligations et leur amortissement, les modalités de paiement des intérêts, les cas éventuels d'exigibilité anticipée et de remboursement partiel ou total,
- décider, conformément aux dispositions de l'article L. 228-93 du Code de commerce, du caractère échangeable de tout ou partie des obligations émises en actions existantes d'une société liée, au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, détenues par la Société,
- le cas échéant, désigner les représentants titulaire et suppléant de la masse,
- recevoir et constater le montant des souscriptions,
- et d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités, signer tous actes, contrats, documents d'information en vue de l'émission des obligations.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

- *Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un emprunt obligataire.*

* * *

Nous vous remercions de bien vouloir approuver la résolution, reprenant les principaux points de ce rapport, qui vous est présentée.

Le Conseil d'administration
Représenté par son Président
Monsieur Alain FALC